

Accompagné par [Concur](#), le Conseil Général du Nord devient la première collectivité en France à dématérialiser ses frais professionnels

Le CG 59 ouvre la voie en menant avec succès le projet pilote qui pourra être décliné sur les 130 000 entités des collectivités territoriales

La politique de décentralisation menée « tambour battant » dans les années 1980 et 1990 a poussé les collectivités territoriales à embaucher un nombre croissant de fonctionnaires et d'agents afin de pouvoir mener à bien les missions qui leur étaient déléguées. En conséquence, le nombre d'opérations comptables et de gestion, qu'il s'agisse des fiches de paie, des demandes de congés, des déplacements professionnels des agents ou encore du volume des états de frais, a augmenté de façon proportionnelle.

A titre d'exemple, les collectivités locales et leurs établissements publics, les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le juge des comptes échangent, chaque année, plus d'un milliard de feuilles de papier A4. Ce seul chiffre permet d'imaginer l'enjeu financier qui se trouve derrière l'automatisation des processus et la dématérialisation des échanges dans le secteur public.

Dans les collectivités, l'approche de la dématérialisation s'appuie sur un mode original de partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les juridictions financières, dont la Direction Générale des Finances Publiques. Une "structure nationale partenariale", réunie plusieurs fois par an, élargit progressivement le cadre de la dématérialisation, par la définition collective de conventions nationales qui établissent un cadre officiel de dématérialisation de flux de gestion comptables. C'est dans ce contexte que le Conseil Général du Nord, l'un des pionniers en matière de modernisation et de dématérialisation des processus au sein des collectivités locales, ouvre la voie officielle sur la dématérialisation de la gestion des frais de mission.

Genèse de la Convention Frais : du projet du CG59 à l'établissement d'un cadre officiel pour l'ensemble des collectivités

La dématérialisation de bout en bout s'est organisée autour de deux grandes étapes décisives :

Temps 1 : la dématérialisation des processus et des flux internes au CG 59 (ordre de mission et états de frais)
Pour le Conseil Général du Nord, le défi était de taille : il s'agissait de mettre en place une solution entièrement dématérialisée pour assurer la gestion des 20 000 déplacements annuels effectués par les agents du CG 59, de la création d'un déplacement jusqu'au [remboursement des agents](#). Laurent Niolloux, chef du projet au sein du CG59, organise un appel d'offre dès 2004 à cet effet. Concur remporte l'appel d'offre et la solution Ulysse de Concur est mise en place au sein de la collectivité.

Temps 2 : la dématérialisation entre le CG59 et le payeur pour remboursement des agents (interface vers Hélios)
Cependant, malgré le succès de ce premier projet, il manque une dernière étape pour une dématérialisation complète de la gestion des frais de mission des agents du CG59 : la transmission dématérialisée des pièces justificatives au payeur pour un traitement et un remboursement des agents. Techniquement, il s'agit de mettre en place un flux dématérialisé entre le CG59 (Ulysse) et la DGFIP (système Hélios). Cette dématérialisation totale est alors impossible car le cadre officiel de ce flux n'est pas encore déterminé. C'est donc tout naturellement que le CG59 se porte volontaire en 2009 pour être le pilote du projet qui aura pour objectif de définir et valider ce cadre officiel.

C'est ainsi qu'en mai 2011, Laurent Niolloux annonce officiellement « *l'effectivité de l'accord local entre le Conseil Général du Nord, la Paierie départementale du Nord et la Chambre régionale des comptes du Nord-Pas de calais. La signature de cet accord officialise un fonctionnement entièrement dématérialisé des frais de déplacement professionnels des agents du CG59 en place depuis le 1^{er} Janvier 2011. C'est une grande première pour une collectivité, et une grande victoire pour nous, qui bénéficie en premier lieu aux agents qui vont pouvoir être remboursés au minimum 4 fois plus rapidement qu'avant !* ».

Le CG 59 et ses partenaires ont donc réussi à mettre au point un cadre officiel qui permettra à toutes les collectivités locales de dématérialiser de bout en bout leur gestion des déplacements temporaires.

Pourquoi Concur ?

Lorsque l'appel d'offre initial visant à mettre en place une solution de gestion de déplacement temporaire au sein de la collectivité est publié, Concur a déjà une forte expérience du secteur public. En effet, fort de cette expérience et de son implication auprès de ses nombreux clients dans le secteur public, il est en réalité le seul éditeur en France à avoir développé des fonctions dédiées au service public.

Les équipes de Concur disposent donc d'une parfaite maîtrise de l'organisation et des processus spécifiques au service public, un réel atout pour la phase projet et qui lui permet d'être force de proposition lorsque des évolutions ou des extensions semblent nécessaires. Ainsi, lorsque la deuxième étape du projet s'amorce, qui concerne la dématérialisation des flux entre Ulysse et Hélios, Concur travaille en réel partenariat avec son client le CG59 et avec les autres parties prenantes du projet. Concur a donc été un interlocuteur privilégié pour mener et assumer cette dématérialisation de bout en bout.

Résultats

Pour Cathy Domingues, Chef de Projet Ulysse et Dématérialisation au Département du Nord, « *la suppression complète du papier est aujourd'hui une réalité au sein du CG59 mais également entre l'ordonnateur et le payeur. Cet effort a nécessité une implication très forte de la part des différents intervenants* », souligne-t-elle, « *dont l'éditeur Concur qui a toujours répondu présent et a été très réactif et force de proposition durant les longs mois de spécification et de développement* ».

Les résultats sont factuels et indiscutables : grâce à la dématérialisation et la rationalisation des processus en interne via la solution Ulysse de Concur, le coût de la gestion d'un déplacement, qui était de 80 € avant la mise en place d'Ulysse, est passé à 30 € avec l'utilisation d'Ulysse. Avec la dématérialisation totale, le coût de la gestion d'un déplacement n'est plus que de 15€. C'est donc de plus de 70% d'économie dont on parle ! Sans compter les gains directs liés à la suppression du papier, de la manutention autour des envois, de l'achat de timbres et d'enveloppes et des frais de transport. On estime ainsi que la dématérialisation des états de frais au CG59 a permis de faire l'économie de plus de 2 tonnes de papier par an.

En outre, et comme le souligne Laurent Niloux, « *la dématérialisation complète permet d'optimiser l'outil Ulysse et donne plus de fluidité aux circuits de validation. L'équipe des frais de déplacement peut ainsi utiliser le temps gagné par la suppression de la gestion du courrier, qui était très chronophage, pour se consacrer davantage à l'accompagnement, à l'anticipation des échéances, ou encore à l'analyse des données.* »

Les agents quant à eux peuvent aujourd'hui être remboursés de leurs états de frais en une semaine... alors qu'il leur fallait patienter entre 1 et 3 mois avant l'implémentation de la solution Ulysse de Concur. Et les gestionnaires ont une visibilité très forte et en temps réel sur l'ensemble des données.

Enfin, Cathy Domingues ajoute « *la dématérialisation des ordres de mission et notes de frais apporte un gain conséquent coté comptable, qui peut exploiter les fichiers et ainsi, faire ses contrôles habituels beaucoup plus rapidement : un outil de valorisation des données XML, [XÉMÉlios \(téléchargeable gratuitement sur le site xemelios.org\)](http://xemelios.org), permet d'importer les fichiers contenant les données OM et NF, de faire des recherches multicritères et de reconstituer les données grâce à une feuille de style qui permet la lecture des données comme sur le papier auparavant.* »

Les bénéfices sont donc tangibles pour toutes les parties prenantes du projet.

Perspectives

Pour le CG59 : un tremplin vers la dématérialisation d'autres flux

Défricheur, innovant et audacieux, le CG59 est la première collectivité à avoir embrassé le sujet de la dématérialisation, en commençant par les frais professionnels. La prochaine étape pour ce Conseil Général du Nord consiste désormais à modifier l'infrastructure de la plateforme de dématérialisation, pour passer, toujours en collaboration avec Concur, d'un système Intranet pas suffisamment évolutif à un système en mode ASP, plus flexible et parfaitement sécurisé. Pour Cathy Domingues, il s'agit aussi, à moyen terme, d'aller plus loin : « *Pour le CG59, le projet de dématérialisation est un bon tremplin pour dématérialiser d'autres flux. C'est en effet un projet qui touche tous les agents et toutes les catégories d'agents* ».

Pour les autres collectivités locales : la voie est maintenant ouverte

Les bénéfices tangibles et les optimisations factuelles établies par le CG59, devraient motiver l'ensemble des collectivités à s'engager dans la dématérialisation de leurs frais de déplacements temporaires. D'autant qu'elles ont maintenant l'exemple pratique du CG59 pour leur montrer la voie ainsi qu'une solution totalement dédiée à leur disposition. Le Conseil Général du Nord peut en effet se targuer d'être pionnier et moteur dans le développement des fonctions qui sont désormais standard dans la solution Ulysse pour l'ensemble des collectivités.

Pour Laurent Nioloux, « *la dématérialisation des notes de frais est une avancée qui peut être envisagée sereinement, il s'agit avant tout d'aspects organisationnels à adapter, les aspects techniques étant limités à la génération d'un flux XML, aujourd'hui bien maîtrisé par l'éditeur de la solution Ulysse T&E.* »

A propos de Concur

Concur est le leader mondial et le numéro un européen des [services intégrés de gestion des frais et déplacements professionnels](#). Simples d'utilisation et accessibles sur le Web, les solutions Concur permettent aux entreprises privées ou publiques ainsi qu'à leurs salariés de mieux contrôler leurs dépenses et de gagner du temps. Pour en savoir plus sur Concur, <http://www.concur.com/fr-fr/>. Pour en savoir plus sur la Convention cadre nationale unique relative à la dématérialisation : http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/dema/conv_cadr_3.html

CONTACTS PRESSE

Weber Shandwick

Hélène Delannet / 01 47 59 35 75 / HDelannet@webershandwick.com

Eric Chauvelot / 01 47 59 56 57 / echauvelot@webershandwick.com